

Informations générales

Les habitants de la Scheulte peuvent utiliser l'éco-point de Mervelier et y déposer les déchets mentionnés sur ce dépliant sauf les déchets inertes.

Seuls les déchets indiqués dans la brochure peuvent être amenés sur le site. (exemple de déchets qui ne peuvent malheureusement pas être récupérés : **les briques de lait, les Tetra Pak, les emballages plastique de lessive.**)

Attention à toujours bien séparer les couleurs du verre. Les tasses et les verres à boire sont à mettre dans la benne des déchets inertes. Pour toutes autres questions, le secrétariat communal sera ravis de vous aider à vous y retrouver.

Mais où va l'argent des taxes ?

Il existe 2 taxes complètement différentes.

L'argent des sacs taxés :

Quand vous achetez des sacs taxés, c'est le SEOD (syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs) qui encaisse les taxes et qui se charge de venir chercher les poubelles dans les moloks du village.

L'argent des taxes communales :

Sert à financer l'éco-point qui se trouve au centre du village, les déchets encombrants ainsi que les déchets verts. Il est important de savoir que ces taxes sont auto-financer. Les taxes communales ne servent en aucun cas à payer les sacs taxés.